



CHU Clermont-Ferrand

LE SAVIEZ-VOUS ?

Mars 2025

*Encore un plan de plusieurs milliards d'euros
Sur le dos des agents publics...
C'est **INACCEPTABLE !!!***

Alors que la forte mobilisation de fin d'année des agents publics contre les 3 jours de carences avait permis de faire reculer le Gouvernement, BAYROU et toute sa clique du parlement et du Sénat ont validés de nouvelles attaques contre les agents publics pour remplir les caisses de l'Etat.

A grand coup de 

- **ARRETS DE TRAVAIL ET REMUNERATION :**

Economie chiffrée à 900 millions d'€.

L'article 189 de la loi numéro 2025-127 du 14 février 2025, modifiant l'article L. 822-3 du code général de la fonction publique, **met fin au maintien du plein traitement en cas d'arrêt maladie ordinaire.** Jusqu'à présent, un agent en arrêt maladie ordinaire bénéficiait de son plein traitement pendant 3 mois, puis d'un demi traitement pendant les 9 mois suivants. Désormais, **la Loi de finance prévoit une indemnisation à hauteur de 90 % du traitement durant les 3 premiers mois**, suivi de 9 mois à demi-traitement. **Cette mesure s'applique aux congés de maladie accordés à compter du 1^{er} mars 2025**, y compris en cas de renouvellement. Cette réforme ne concerne pas les congés de longue durée ou de longue maladie.

Attention : le paiement à 90 % du salaire sur 90 jours de maladie aura des conséquences sur la retraite, car pour valider 1 trimestre c'est du travail à 100%

- **SUPPRESSION DE LA PRIME GIPA** (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)

Economie chiffrée à 800 millions d'€

Cette prime permettait de compenser une partie de la perte du pouvoir d'achat pour les agents publics qui stagnent au niveau de la rémunération, elle est supprimée !

• **GEL DU POINT D'INDICE :**

Économie d'environ 3 milliards d'€ selon le gouvernement

Ce gel du point d'indice accentue encore un peu plus l'érosion du pouvoir d'achat des agents publics dans ce contexte d'inflation persistante. Non seulement **le point d'indice a été quasiment gelé entre 2000 et 2022**, mais le dégel partiel n'a même pas compensé l'inflation de ces dernières années, **plus 12,6 % contre plus 6 %** d'augmentation de rémunération alors que le SMIC a été revalorisé de 17,04 % entre 2020 et 2025.

Depuis décembre 2020, nos grilles de rémunération ont perdu environ 11 % de pouvoir d'achat par rapport au SMIC.

POUR LA CGT UNE AUTRE APPROPRIATION DES RICHESSES EST POSSIBLE :

- Abrogation de la réforme des régimes de retraite
- Abolition de tous jours de carence (public et privé)
- Augmentation de la valeur du point d'indice à 6 €
- Maintien du traitement à 100 % de la totalité des congés de maladie ordinaire
- Réduction du temps de travail tout au long de la vie avec, entre autres, la retraite à 60 ans et les 32h hebdomadaires

ENSEMBLE ON EST FORT, ENSEMBLE ON LEUR FAIT PEUR !
POUR LUTTER ET GAGNER, SYNDIQUE-TOI A LA CGT !

Nom :
Prénom :
Etablissement :
Fonction :
Adresse :
Téléphone :
Mail :@.....
Bulletin de contact à retourner par Mail



CHU Clermont-Ferrand

Syndicat **CGT** du CHU de Clermont-Ferrand
GM/CMP : 51.864 / 51.865 Estaing : 50.400
L. Michel : 50.803
cgt@chu-clermontferrand.fr

